

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 01/06/2026

VOI.26.00.A01599

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FRESNEL, RUE THOMAS EDISON, RUE LAVOISIER et BOULEVARD
ALEXANDRE FLEMING

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN
Vu la demande de l'entreprise SNCTP
Considérant que des travaux de terrassement pour un raccordement au réseau ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE FRESNEL et RUE THOMAS EDISON

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, la circulation des véhicules est interdite à partir de 8h00 le 15/06 RUE FRESNEL dans sa partie comprise entre la RUE THOMAS EDISON et le N°8 dans ce sens.

Article 2 : À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, un fort empiètement est instauré, RUE FRESNEL au droit du N°10.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

Article 3 : À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, les véhicules circulant, RUE THOMAS EDISON dans les deux sens de circulation ont l'interdiction de tourner sur la RUE FRESNEL.

Article 4 : À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 8h00 le 15/06 pour tous les véhicules circulant RUE THOMAS EDISON depuis le BOULEVARD FLEMING et se dirigeant RUE FRESNEL. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE THOMAS EDISON
- RUE LAVOISIER
- OUVRAGE D'ART en surplomb de la ROCADE NORD OUEST (RN57)
- RUE FRESNEL



Article 5 : À compter du 15/06/2026 et jusqu'au 26/06/2026, une déviation est mise en place à partir de 8h00 le 15/06 pour tous les véhicules circulant RUE THOMAS EDISON depuis l'intersection RUE LAVOISIER / RUE BERTHELOT. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE THOMAS EDISON
- BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING
- demi-tour au carrefour à sens giratoire BOULEVARD FLEMING / RUE BELIN
- BOULEVARD ALEXANDRE FLEMING, puis suivre la déviation citée dans l'article précédent

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 29 MAI 2026

Pour le Maire,
Par délégation,


Cédric VOIRIN
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public